

# INVESTIR DANS LE SECTEUR DE L'ENERGIE AU BURKINA FASO

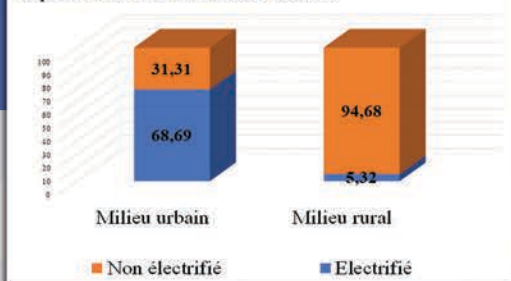
## VISION DU GOUVERNEMENT :

A l'horizon 2023, le secteur de l'énergie du Burkina, s'appuyant sur les ressources endogènes et la coopération régionale, assure un accès durable aux services énergétiques modernes et conforte son rôle moteur de développement durable.

## POTENTIEL DU SECTEUR

- Sources d'approvisionnement : thermique, hydroélectrique et photovoltaïque
- Puissance totale installée: 417,5 MW en 2020 dont 24,3% d'énergies renouvelables
- Taux de couverture en 2020 : 41,83%
- Taux d'électrification nationale en 2020: 22,57%
- Croissance annuel moyenne de la demande: 13%
- Forte adhésion des populations aux équipements solaires
- Rayonnement solaire supérieur à 5,5 kWh/m<sup>2</sup>/j
- Position géographique favorable aux échanges énergétiques sous régionaux

Répartition de l'électrification nationale en %



## CLIMAT DES INVESTISSEMENTS DU SECTEUR

- Libéralisation du secteur de l'énergie
- Politique du gouvernement tournée vers le mix énergétique
- Existence d'un cadre réglementaire favorable aux producteurs indépendants d'énergie
- Existence d'une autorité de régulation du secteur de l'énergie (ARSE)
- Principaux Textes règlementant le secteur :
  - Loi n°014-2017/AN générale portant réglementation du secteur de l'énergie.
  - Loi n°032-2021/AN du 25 juin 2021 portant cadre juridique et institutionnel du partenariat public-privé du Burkina Faso

## OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENTS

- Production et assemblage de modules photovoltaïques et équipements solaires
- Existence de sites potentiels d'aménagement hydro-électrique (Bontioli, Gangourou, Samendéni, Bittou, Bagré aval, etc.) avec une puissance cumulée de 72 MW
- Construction de centrales solaires
- Production de biocarburants
- Electrification rurale

